

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

Luc Gratton
Ligne directe: 871-5482
Adresse électronique : lgratton@millerthomsonpouliot.com

La Tour CIBC, 31^e étage
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC Canada H3B 3S6
Téléphone : 514.875.5210
Télécopieur : 514.875.4308
www.millerthomson.com

Le 28 avril 2006**PAR HUISSIER
Sous toutes réserves**

Monsieur le Maire,
Messieurs et Mesdames les Conseillers,
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

OBJET: Mise en demeure
Règlements 523, 535, 535-1 et 535-2
de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
N/d : 080271.0001

Monsieur le Maire,
Messieurs et Mesdames les Conseillers,

Nous représentons Chalets St. Adolphe Inc., propriétaire d'un établissement d'hébergement touristique situé au 2467, chemin du Village, dans les limites de la Municipalité.

À la demande de notre cliente, nous avons analysé les règlements nos 523, 535, 535-1 et 535-2 de la Municipalité.

Nous sommes d'avis que ces règlements excèdent les pouvoirs de la Municipalité en ce qu'ils concernent la navigation, matière réservée à la compétence fédérale en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Nous sommes également d'avis que ces règlements excèdent les pouvoirs de la Municipalité parce qu'ils entravent le droit public de navigation qui est au cœur de cette compétence fédérale et que seul le Fédéral peut restreindre.

En conséquence, suivant les instructions de notre cliente, nous demandons à la Municipalité d'abroger ces règlements, par règlement dûment adopté et mis en vigueur au plus tard le 6 juin 2006.

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL
2

Soyez avisés qu'à défaut, nous avons instructions de prendre les recours appropriés afin d'annuler ces règlements et de suspendre leur application, sans autre avis ni délai.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

MILLER THOMSON POULIOT, senci



Luc Gratton

JLG/sr

N:\8124JLG\82698\080271.000\Mise en demeure.doc

MILLER THOMSON POULIOT SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

Luc Gratton
Ligne directe: 871-5482
Adresse électronique : lgratton@millerthomsonpouliot.com

La Tour CIBC, 31^e étage
1155, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC Canada H3B 3S6
Téléphone : 514.875.5210
Télécopieur : 514.875.4308
www.millerthomson.com

Le 2 mai 2006**PAR FAX ET POSTE**
Sous toutes réserves

Monsieur le Maire,
Messieurs et Mesdames les Conseillers,
Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard
J0T 2B0

OBJET: Mise en demeure
Règlements 523, 535, 535-1 et 535-2
de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
N/d : 080271.0001

Monsieur le Maire,
Messieurs et Mesdames les Conseillers,

La présente a pour but de corriger une erreur cléricale qui s'est malencontreusement glissée dans notre mise en demeure du 28 avril 2006 qui vous était signifiée hier, le 1^{er} mai 2006, à 13h15, et dont copie est jointe à la présente.

En effet, au premier paragraphe de cette lettre, le numéro civique de l'établissement de notre cliente aurait dû se lire «2647» et non pas «2467».

Veillez donc agir en conséquence.

MILLER THOMSON POULIOT, sencrl



Luc Gratton
JLG/sr
PJ

N:\8124JLG\82698\080271_0001\Lettre de correction.doc